# Vœu relatif à la baisse concomitante des APL et des Loyers

* Vu la Stratégie Logement annoncée par le Gouvernement le 20 septembre 2017 ;
* Vu, notamment les dispositions de l’article 52 du projet de Loi de Finances pour 2018 :
* Considérant que l’accès à un logement abordable est une préoccupation majeure pour les XX millions d’habitants (du Département, de la CA de…, de la métropole de …) ;
* Considérant que l’article 52 du PLF pour 2018 prévoit une baisse de 1,7 Milliard d’euros du montant des APL concentré sur le seul parc social qui ne capte, pourtant, que 45% des aides ;
* Considérant que la politique de diminution d’aide à la personne et de baisse concomitante des loyers d’environ 60 euros imposée de manière autoritaire aux bailleurs sociaux va impacter de manière significative la situation financière de l’OPH et va inéluctablement contribuer à freiner sa politique d’investissements en logements neufs, en réhabilitation, entretien et optimisation énergétique du parc existant dont les locataires seront les premières victimes ;
* Considérant que l’OPH XXX, la baisse des recettes est de XXX se traduisant par une dégradation de l’autofinancement de XXX ;
* Que les « contreparties » annoncées en termes de taux u livret A et de lissage de la charge de la dette sont illusoires et inexistantes ;
* Que le choc de l’offre poursuivi va se traduire par une chute de l’offre ;
* Considérant que de manière totalement inéquitable, ce sont les bailleurs qui accueillent le plus grand nombre de demandeurs de logement très modestes qui sont les plus fortement touchés ;
* Considérant que cette baisse drastique des investissements de l’OPH va impacter la vitalité de l’économie locale et, notamment, du tissu des entrepreneurs locaux dans le bâtiment ; que ce sont autant d’emplois non délocalisables qui sont à terme menacés ; *si possible chiffrer !*

Sur proposition du Président de l’OPH, le Conseil d’Administration émet le vœu que :

* le Gouvernement renonce à s’attaquer aux loyers de l’OPH qui sont au cœur de son équilibre économique et sur lesquels sont assis ses annuités de remboursement d’emprunt ;
* le Gouvernement fasse d’une véritable politique des aides à la pierre le cœur du « choc de l’offre » annoncée et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens ;